

ARRETE PORTANT NOMINATION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu l'accord des cotutelles ;
- Considérant l'empêchement de Monsieur José SAHEL, directeur de l'UM Institut de la vision ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Serge PICAUD est nommé directeur par intérim de l'UM Institut de la vision à compter du 16 mars 2020 jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 16 mars 2020

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ